

EPIC Tourisme Mellois En Poitou**Extrait du registre des délibérations**

Comité de direction
16 novembre 2022

Préfecture des Deux-Sèvres

24 NOV. 2022

Date de convocation : 10/11/2022	Présents : 9
Nombre de membres en exercice : 15	Représentés : 4
Quorum (présents et représentés) : 8	Votants : 13

L'an deux mille vingt deux, le seize novembre, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi à l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales, le comité de direction, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de l'office de tourisme à Melle, sous la présidence de Monsieur Nicolas RAGOT, président.

Etaient présents et absents :

Membres titulaires	Présent	Représenté par	Exc	Abs	Membres suppléants	Présent	Exc	Abs
Collège des élus								
ARCHIMBAUD Guénaëlle	x				BARRÉ Daniel			x
BALLAND Cyril		RAGOT N			BERTHONNEAU Frédéric	x		
BINET Frédérique	x				CHARPENTIER Patrick	x		
BLANCHET Philippe	x				GRIFFAULT Sylvain			x
BRILLAUD Chantal	x				MORIN Patrick			x
BRUNET Sylvie	x							
KOHLER Marie	Excusée							
RAGOT Nicolas	x							
SUIRE Cathy	x							
Collège des professionnels								
CAILLON Eric	x				CASSINI Christine	x		
VILLENEUVE Véronique	x				GOODLIFFE Tess			x
WESCHAMBRE Raphaël		VILLENEUVE V			PINEAU Annick	x		
					VRIGNAULT Sylvie	x		
QUINTARD-MELOUKI Jacqueline		BINET F			PIERRE Patrick			x
ROMANO Guillaume	Excusé							
FREREBEAU Christophe		CAILLON E			BEDON Christine	x		

D2022_11_16-1 - Budget primitif 2023 (annexes)

Vu l'article L. 133-7 du code du tourisme,

Vu les articles R. 133-10, R. 133-14 et R. 133-15 du code du tourisme,

Vu l'article 15 des statuts de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou,

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire lors du comité de direction du 05/10/2022,

L'EPIC est géré par le plan comptable M4, et son budget est soumis au vote par nature, sans présentation fonctionnelle.

Le budget intègre la proposition de plan d'action 2023 :

- Définition du projet de l'office de tourisme
- Evènement « Le tourisme est dans le pré »
- Nouveau site internet
- Edition de la documentation 2023 : carte touristique, magazine n°5...
- Plan d'accompagnement du réseau des acteurs (hébergeurs en particulier)
- Structuration de l'itinérance pédestre, équestre et cycliste

Le budget primitif 2023 fait apparaître les équilibres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Budget primitif 2023 / Fonctionnement – DEPENSES (en €)

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023
011	Charges à caractère général	127 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	273 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues	500,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	404 000,00 €

EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Budget primitif 2023 / Fonctionnement – RECETTES (en €)

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023
013	Atténuation de charges	1 000,00 €
70	Vente de produits, prestations	40 100,00 €
74	Subventions d'exploitation	289 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante (taxe de séjour)	65 000,00 €
77	Produits exceptionnels	8 300,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	404 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Budget primitif 2023 / Investissement – DEPENSES (en €)

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023
20	Immobilisations incorporelles	10 376,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 000,00 €
27	Autres immobilisations	
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 376,00 €

EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Budget primitif 2023 / Investissement – RECETTES (en €)

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2023
1068	Affectation du résultat	
13	Subvention d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilés	
27	Autres immobilisations financières	
021	Virement section fonctionnement	
040	Amortissements	12 376,00 €
	TOTAL RECETTES DE D'INVESTISSEMENT	12 376,00 €

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2023 par chapitre, en fonctionnement et en investissement, tel que présenté,
- approuve le plan d'action 2023 tel que présenté.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

Le président,
Nicolas RAGOT.